

Editorial

Comme le dit la chanson...



Voilà, nous y sommes, la nouvelle équipe du Conseil communal est en place et d'attaque pour les nombreux défis qui se présentent déjà en ce début d'année et qui l'occuperont durant ces quatre ans dans les différents dicastères.

Pour mon premier éditorial, je vous parlerai du volet «sports & loisirs» de ce vaste dicastère dont j'ai la charge (éducation, jeunesse et sports-loisirs-culture). Sur le territoire communal, cela se décline en une multitude d'activités en salle ou à l'extérieur, en équipe ou en individuelles, exercées quotidiennement ou sporadiquement dans le cadre magnifique de Val-de-Ruz, sur les terrains, dans les piscines ou dans les salles bien équipées.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour saluer le travail des sociétés sportives et de loisirs, ainsi que de leurs membres qui, en lieu et place de pouvoir s'entraîner, concourir, jouer leurs matchs ou leurs tournois, doivent malheureusement s'adapter à des activités limitées, voire annulées, cherchant des alternatives à leur pratique favorite à chaque décision fédérale ou cantonale. Toutes et tous sont dans l'attente de pouvoir se retrouver et partager à nouveau une vie associative régulière et conviviale, ce que je leur souhaite de tout cœur et au plus vite.

L'un des seuls avantages de la période particulière que nous vivons est le fait que les personnes profitent de sortir de chez elles pour pratiquer des activités en plein air, seules, à deux ou en famille, en découvrant la marche en raquettes, le ski de piste, le ski de fond, le VTT qui reprend avec les beaux jours ou tout simplement pour se balader dans la nature.

Toutes ces activités ont pour but de se faire du bien au corps et à l'esprit, de se changer les idées et surtout, de combattre l'inactivité physique et, par là même, de lutter contre la sédentarité. Continuons à bouger, à découvrir, à se dépasser. Il y a le sport qui fait vibrer, mais il y a surtout le sport qui fait vivre!

Alors, comme le dit la chanson: «bouge, bouge ton corps».

Jean-Claude Brechbühler,
conseiller communal

Des défibrillateurs à Val-de-Ruz

Six nouveaux défibrillateurs ont été installés sur le territoire en ce début d'année, venant ainsi compléter l'offre de ceux déjà présents. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'administration d'améliorer ses prestations en matière de santé et de sécurité.

Ces défibrillateurs sont à la disposition de la population en cas d'urgence et, pour la plupart, accessibles depuis l'extérieur. Le 144 en a également connaissance et pourrait ainsi demander à des tiers d'aller chercher l'appareil le plus proche afin de démarrer un massage cardiaque avant l'arrivée des secours.

Ils ont été placés stratégiquement sur le territoire, dans des lieux éloignés de plus de sept minutes du départ des ambulances à Malvilliers et sur des bâtiments communaux permettant leur installation.

Ces outils sont très efficaces et faciles d'utilisation pour tout un chacun. A partir du moment où un défibrillateur a été sorti de son coffret et mis en service, il guide l'utilisateur pas à pas dans les démarches à effectuer à l'aide de messages vocaux et d'images explicatives.

Tous les détails relatifs aux emplacements et au fonctionnement des dispositifs (vidéos explicatives) se trouvent sur le site internet communal. Voici la liste des emplacements de tous les défibrillateurs:

- Cernier, Epervier 6, sur la façade du bâtiment communal à gauche de la porte d'entrée;
- Cernier, collège de La Fontenelle, dans le hall d'entrée de la piscine, disponible uniquement durant les heures d'ouverture;
- Chézard-Saint-Martin, La Rebatte, en entrant à gauche. Ce dernier sera rapidement déplacé à l'extérieur pour plus de disponibilité même en dehors des heures d'ouverture du complexe;
- Dombresson, Grand'Rue 5a, à droite de l'entrée de la salle de sport;
- Engollon, piscine, disponible uniquement durant les ouvertures saisonnières;
- Engollon, STEP-Les Quarres, disponible uniquement durant les heures d'ouverture;
- Le Pâquier, centre du Village 6, sous le couvert de l'entrée du collège;
- Montmollin, Grand-Rue 6, à l'entrée de l'accueil parascolaire;
- Vilars, Côtière 13, en face du bancomat.

Lorsque la situation sanitaire se normalisera, des présentations permettant une utilisation facilitée en cas de besoin seront organisées à l'attention des personnes qui le souhaitent. Des informations circonstanciées seront transmises dès que possible dans ces pages, via NemoNews, par newsletter ainsi que sur www.val-de-ruz.ch.



Fermeture des guichets

A l'occasion des fêtes de Pâques, les bureaux de l'administration seront fermés du **jeudi 1^{er} avril dès 17h30 jusqu'au lundi 5 avril 2021**.

Réouverture des guichets le mardi 6 avril 2021 selon les horaires habituels.

Le chiffre du mois

9'176

Au 31 décembre 2020, Val-de-Ruz comptait 17'146 âmes, dont 9'176 vivaient au-dessus de 800 mètres et 7'970 au-dessous. 800 correspond à l'altitude statistique moyenne du territoire communal.

Elections cantonales

Les élections cantonales de 100 députés au Grand Conseil et de cinq membres au Conseil d'Etat se dérouleront le **dimanche 18 avril 2021** et le **dimanche 9 mai 2021**, en cas de deuxième tour de scrutin pour l'élection au Conseil d'Etat.

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B jusqu'au mardi précédant l'élection, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- par correspondance en déposant l'enveloppe aux Geneveys-sur-Coffrane ou à Cernier dans les boîtes aux lettres et les urnes sécurisées communales, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- en personne au bureau électoral à Cernier Epervier 6, le jour de l'élection dès 10h00 jusqu'à midi. Il n'est pas possible de déposer les bulletins d'autres personnes le dimanche dès 10h00 au bureau électoral;
- au domicile sur demande le dimanche jusqu'à 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Il s'agit de la première élection du Grand Conseil organisée dans le cadre de la circonscription unique, donc avec la possibilité de désigner les 100 candidats au parlement cantonal.

Pour toute question, le contrôle des habitants renseigne à cdh.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 23.

Don au Portugal

Durant l'année 2020, les sapeurs-pompiers volontaires du Service de défense incendie du Val-de-Ruz se sont formés sur un nouveau moyen de sauvetage aérien qui est désormais opérationnel à 100%.

Le vénérable camion-échelle, qui a œuvré durant plus de 30 ans sur territoire neuchâtelois (La Chaux-de-Fonds et Val-de-Ruz), a ainsi été retiré du service opérationnel de la région vaudruzienne.

Le Conseil communal a dès lors décidé de répondre favorablement à une demande en provenance du Portugal, afin d'équiper l'une des casernes d'une ville universitaire du centre de ce pays avec cet engin.

Le camion-échelle est une donation de la Commune, son transfert ainsi que la régulation des éléments administratifs se réalisant via un contact référent en Suisse et par l'Association humanitaire des pompiers volontaires de la ville de Coimbra.

L'acquisition d'équipement pour les sapeurs-pompiers volontaires lusitaniens n'est absolument pas comparable aux pratiques neuchâteloises et helvétiques. Une grande partie de l'argent nécessaire au financement des acquisitions est récolté via les associations humanitaires des pompiers volontaires, qui collectent des dons en provenance d'entreprises ou de personnes privées, de même que par l'organisation de diverses manifestations.

Au vu de la crise sanitaire actuelle, les recherches de fonds sont particulièrement difficiles. Dans ce sens, l'arrivée de ce moyen de sauvetage aérien en provenance de Val-de-Ruz sous forme de donation sera particulièrement appréciée par les sapeurs-pompiers volontaires de la ville de Coimbra.



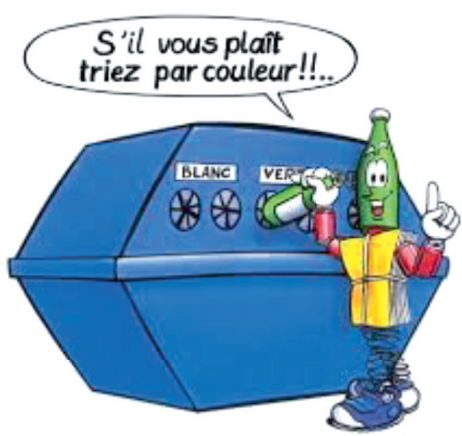
Trier, c'est valorisant

Le tri du verre par couleur permet une valorisation plus performante. En effet, le verre mélangé ne s'utilise que pour la production de verre vert, alors que le verre usagé trié par couleur permet la production de récipients de chaque couleur: blanc, brun et vert.

Les verres bleus, rouge ou de couleurs se mettent avec le verre vert.

C'est également important pour la Commune, car une benne à verre convenablement triée rapporte CHF 90 la tonne. Si elle est mal triée, elle ne vaut plus que CHF 40 la tonne, ce qui peut avoir des conséquences sur le montant de la taxe déchets.

Prenez-vous au jeu lors de votre prochain passage aux points de collecte.



Le retour du printemps

La nature se réveille et le moment est venu de s'occuper des jardins et des alentours d'immeubles ou de maisons. Par respect pour le voisinage, le déroulement de ces activités, parfois bruyantes, n'est pas autorisé les dimanches et jours fériés ainsi qu'entre 20h00 et 07h00, du lundi au samedi.

Pensez à porter les protections adéquates lors de l'utilisation des outils de jardinage, afin de prévenir tout accident. Pour tout renseignement à ce sujet: www.bpa.ch.

Le marché de Cernier reverdit

Depuis plus de six mois, l'aventure du marché de Cernier a incontestablement trouvé son public. La localisation, rue de l'Epervier donne entière satisfaction, même avec les mesures de distanciation imposées par la pandémie de Covid-19. Il se voit par conséquent confirmé pour la suite. Fidèles au poste tout au long de l'hiver, les commerçants ont servi la clientèle tous les mercredis matin.

Exception notable, mais bien compréhensible, l'étalage maraîcher manquait à l'appel depuis l'arrivée des premiers gels. Mais pas d'inquiétude: la situation normale est à nouveau de mise depuis le 17 mars 2021 et pour toute la belle saison.

Portée par son bel élan, l'Association des acteurs économiques de Cernier, responsable du marché, travaille à l'accroissement de l'offre, ce qui promet de rendre le rendez-vous hebdomadaire encore plus attrayant à l'avenir. Affaire à suivre, donc.

Assainissement et énergie

La station d'épuration des Quarres, située près de La Rincieure, est l'installation communale la plus consommatrice d'électricité en raison des nombreux processus d'épuration des eaux usées, de leur arrivée dans la STEP jusqu'à leur restitution au Seyon. Elle a besoin annuellement d'environ un million de kWh, soit quelque 1.25% de la consommation globale des ménages et industries de Val-de-Ruz. Il est donc très intéressant de réduire les besoins tout en augmentant l'autoproduction d'électricité.

L'exploitant de la STEP a trouvé des solutions pour améliorer le bilan énergétique en raccourcissant et en optimisant tous les processus pour contenir les besoins en électricité et en chauffage des boues. En dix ans, malgré la hausse de la population, la consommation a été réduite d'environ 40'000 kWh.

Dans le même temps, l'autoproduction est passée de 117'700 à 264'500 kWh, ce qui réduit les achats externes de 21.4%. L'autoproduction en 2020 provient de l'installation de couplage chaleur/force (combustion du biogaz produit par les boues d'épuration), 231'600 kWh et de l'installation photovoltaïque de 30 kWc posée en 2018 par le dicastère de l'énergie, 32'900 kWh.

Une nouvelle installation de 24 kWh a été mise en service en décembre 2020 sur le toit du dessableur. Sa production attendue s'élève à environ 25'000 kWh, diminuant d'autant les besoins externes.

Avec le couplage chaleur/force, 520'000 kWh d'énergie thermique ont également été produits, entraînant en cinq ans une réduction des achats annuels d'huile de chauffage de 70'000 litres à moins de 5'000 litres (93% d'économie).

Mesures

Un seul assouplissement a été décidé par le Conseil fédéral dès le 22 mars 2021.

Il s'agit des rencontres dans le cadre privé, fixées jusqu'ici à cinq personnes au maximum, qui peuvent à nouveau avoir lieu jusqu'à 10 participants.

Toutes les autres mesures sont prolongées de quatre semaines (jusqu'au 14 avril 2021).



Covid-19